

Rapport N°4 :**Point sur le projet de cartographie des formations UBFC**

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Stéphanie THOMAS - Directrice Service Formation et Insertion Professionnelle Cécile SCHWEITZER Chargée du suivi administratif des masters UBFC
Séance du Conseil académique	26 juin 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :**I. Contexte**

Dans le cadre de ses missions coordonnées, UBFC assure la coordination des offres de formation des établissements membres, en vue de la mise en cohérence de la carte interrégionale des formations, conformément à l'article L. 718-2 du code de l'éducation.

Le service Formation et Insertion Professionnel d'UBFC a donc en charge l'affichage d'une cartographie des formations dispensées au sein d'UBFC et de ses établissements membres qui sera, à terme, affichée sur le site web d'UBFC.

Suite à la présentation du projet de cartographie des formations UBFC, respectivement, en Conseil des Membres (05/11/2018 et 07/01/2019) et au sein du Pôle Fonctionnel Formation (14/12/2018 et 11/04/2019), les éléments présentés ci-dessous ont été validés.

Le **groupe de travail « cartographie des formations »** est composé de référents nommés par les établissements membres :

- Mme Elodie BELLE (UFC)
- M. Jean-Michel DROUET (Agrosup)
- Mme Muriel HENRY (uB)
- M. Romain JAMAULT (ENSMM)
- M. Xavier NOIROT (ENSAM)
- Mme Fabienne PICARD (UTBM)
- Mme Sophie RAIMBAULT(BSB)

Il est convenu que ce groupe de travail se réunira régulièrement pour discuter et traiter les différents points inhérents au projet de cartographie et de sa mise à jour.

II. Architecture et fonctionnalités web

1. **Cinq entrées** permettront de rechercher une formation en ligne sur le site web de l'UBFC :
 - Diplôme
 - Etablissement
Dans le cadre des diplômes co-accrédités, tous les établissements impliqués devront être mentionnés.
 - Domaine disciplinaire
Il a été décidé d'utiliser les 4 domaines du MESRI (ALL : Arts, lettres, langues ; SHS : Sciences humaines et sociales ; DEG : Droit, économie, gestion ; STS : Sciences, technologies, santé), auxquels est ajouté le domaine STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives. Il y aura ainsi **5 entrées** « domaine disciplinaire ».
 - Pôle thématique
Les domaines disciplinaires seront mis en relation avec les **7 pôles thématiques** d'UBFC, conformes au contrat de site, aux statuts et aux engagements ISITE-BFC, en collaboration avec les membres des pôles.
 - Domaine professionnel
L'utilisation de référentiels communs a été validé par les établissements membres :
Secteur : NAF 2009
Discipline : CITE 2013
Métier : FAP 2009 + Thesaurus disciplines de l'ONISEP
2. Un **moteur de recherche** permettra également de trouver des formations par mots-clés et de hiérarchiser les résultats :
 - un premier niveau qui priorise la recherche de mots-clés dans la mention, puis dans le parcours et enfin dans le descriptif de la formation ;
 - un second niveau qui priorise le diplôme.
3. Possibilité de recherche croisée lorsque plusieurs entrées sont renseignées (par exemple : diplôme = "licence" + mot clé = "droit").

Le groupe de travail a convenu que la combinaison domaine disciplinaire/pôle thématique associée aux autres entrées et au moteur de recherche par mots clés fournit une nomenclature, à la fois, englobante des établissements membres et représentative de leurs spécificités, à destination d'un public assez large sans se restreindre à une niche donnée.

III. Mise à jour du portail

Il a été convenu en réunion DGS/DSI et avec le prestataire Big Bang que les référents nommés par chaque établissement membre :

- posséderont un login d'accès direct au back-office du portail,
- pourront maintenir en toute autonomie le référentiel formation propre à leur établissement. Dans le cadre des co-accréditations, il s'agit de l'établissement délivrant le diplôme et/ou effectuant l'inscription administrative.

Cela permettra, sur le long terme, à chaque établissement membre d'être autonome et responsabilisé dans son maintien à jour de la cartographie des formations.

IV. Planning

- Collecte et mise à jour du tableau des formations : au plus tard fin juin 2019
- Identification par chaque pôle thématique des formations qui lui sont rattachées : fin juin – début juillet
- Cartographie opérationnelle sur le site UBFC avec une architecture et un contenu mis à jour par le prestataire Big Bang : fin juin – début juillet
- Validation de l'offre de cartographie formation via le pôle fonctionnel des VP Formation : 21/06/2019
- Validation de l'offre de cartographie formation au CAC UBFC : 26/06/2019
- Modification et mises à jour complémentaires, si besoin, sur demande des établissements : été 2019
- Définition et activation de la recherche par domaines professionnels : automne 2019 (le traitement de cette entrée, dans un second temps, permettra de fournir une cartographie opérationnelle et à jour dès la rentrée universitaire 2019)

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir délibérer sur :

- **La proposition d'architecture et les fonctionnalités web de la cartographie des formations UBFC,**
- **Le planning prévisionnel du projet de cartographie.**